

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 1/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

## Etiquetage (d'usage ou CE).

Non classé dangereux d'après la directive CEE 88/379.

Symboles: Pas de symbole

Etiquetage transport: Non réglementé.

## 1 Identification de la Substance / Préparation et de la Société.

Nom du produit: CALITHIA EP2

Code du produit: 87652

Utilisation commerciale: Graisse lubrifiante.

Fournisseur:

Nom/raison sociale: Société des Pétroles SHELL

Adresse: Immeuble "Les Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne-d'Orves  
92708 Colombes Cedex

Numéros à contacter: Société des Pétroles SHELL  
Immeuble "Les Portes de la Défense"  
307, rue d'Estienne-d'Orves  
92708 Colombes Cedex  
Téléphone : 01 57 60 61 00  
Télécopie : 01 57 60 62 99

No d' appel d'urgence: - SHELL (en France - 24/24 h) : 04 42 74 51 15  
- Centre Anti-Poisons de PARIS : 01 40 05 48 48  
Hôpital Fernand WIDAL  
200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10  
- Centre Anti-Poisons de LYON : 04 72 11 75 84  
Hôpital Edouard HERRIOT  
5, Place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3  
- Centre Anti-Poisons de MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
Hôpital SALVATOR  
249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9  
- ORFILA : 01 45 42 59 59

## 2 Composition / informations sur les composants.

Préparation: .

Nature chimique: Graisse lubrifiante contenant des huiles minérales hautement raffinées et des additifs.

Constituants contribuant aux dangers: 2 % Paraffine chlorée en C10-C13 (chlorure : 60%) - N - R 50/53 - EINECS : 287-476-5.  
Sur la base des informations disponibles, les autres composants de la préparation ne devraient pas apporter de propriétés dangereuses au produit.

## 3 Identification des dangers.

Principaux dangers: (voir § 11 et 12).

Effets néfastes sur la santé: L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses.  
La graisse usagée peut contenir des impuretés nocives.

Effets sur l'environnement: Renferme 2 % d'un additif, très toxique pour les organismes aquatiques.  
La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.  
Non facilement biodégradable.  
Potentiellement bioaccumulable.

Dangers physico-chimiques: N'est pas classé inflammable mais est combustible.

Risques spécifiques: Aucun à notre connaissance, en usage normal.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 2/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

---

Principaux symptômes:	Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.
Résumé des consignes " en cas d'urgence":	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente.

---

## 4 Premiers secours.

EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation ( premiers secours):	L'inhalation de vapeurs libérées par ce produit ne doit pas présenter de grave danger. Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols et dans le cas éventuel d'étourdissement ou de nausées, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.
Contact avec la peau ( premiers secours):	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter les vêtements souillés ou éclaboussés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin ou hospitaliser. En cas d'atteinte par un jet sous haute pression et risque d'introduction, consulter un médecin ou hospitaliser immédiatement.
Contact avec les yeux ( premiers secours):	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin ou hospitaliser.
Ingestion ( premiers secours):	Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin ou hospitaliser.
Aspiration ( premiers secours):	Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.
Instructions pour le médecin:	Traiter selon les symptômes. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

---

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie.

Point d'éclair:	(basé sur l'huile minérale) > 200 °C - (selon la méthode ASTM D 93).
Moyens d'extinction appropriés:	Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
Moyens d'extinction déconseillés:	Eau en jet. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.
Dangers spécifiques:	Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air, comprenant : - des gaz toxiques, du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes d'azote et des composés organiques et inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants:	Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire. Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

---

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles:	Eviter le plus possible les contacts avec la peau. En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Protection individuelle:	Porter les vêtements de protection recommandés pour opérations normales.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 3/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

---

Précautions pour la protection de l'environnement:	Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
Méthodes de nettoyage/récupération - déversement limité:	A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc ...). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Ne pas jeter à l'égout. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches au produit récupéré.
Méthodes de nettoyage/récupération - déversement important:	Eliminer comme pour déversement limité.
Elimination:	Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

---

## 7 Manipulation et Stockage.

### MANIPULATION:

#### Mesures techniques:

- Prévention de l'exposition des travailleurs: Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.  
Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux huiles en service ou usagées.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.  
Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
- Prévention des incendies et des explosions: Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.  
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement en toute sécurité après utilisation.

#### Précautions:

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :  
- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.  
Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.  
Eviter les projections.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.  
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.  
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Conseils d'utilisation:

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistants aux hydrocarbures et/ou aux produits synthétiques.

### STOCKAGE:

#### Mesures techniques:

.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 4/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

---

Conditions de stockage:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Eviter le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts. Les fluctuations de la température de stockage devraient être minimisées. Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Utiliser des récipients à fermeture et correctement étiqueté. Eviter le stockage soumis aux intempéries.
Températures de stockage:	Ambiante.
Matières incompatibles:	Eviter le contact avec les agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage recommandés:	N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistants aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.
Matériaux d'emballage déconseillés:	PVC
Autres conseils:	Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

---

## 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Valeurs limites:	Pas de valeurs établies
Protection respiratoire:	Non requis normalement.
Protection des mains:	Gants - PVC ou caoutchouc nitrile.
Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet en cas de projections ou d'applications sous pression élevée.
Protection de la peau et du corps (autre que les mains):	Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements. Limiter toute forme de contact avec la peau. Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).
Mesures d'hygiène:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. Se laver les mains avant de manger ou de boire.

---

## 9 Propriétés physiques et chimiques.

Etat physique:	Butyreuse.
Couleur:	Beige
Odeur:	Légère.
Point de goutte:	185 °C (valeur type)
Point d'éclair:	(basé sur l'huile minérale) > 160 °C (PMCC).
Limite d'inflammabilité supérieure ( dans l'air):	10 % (v/v) (valeur type) - basée sur l'huile minérale.
Limite d'inflammabilité inférieure ( dans l'air):	1 % (v/v) (valeur type) - basée sur l'huile minérale.
Température d'auto-inflammation:	(basé sur l'huile minérale) > 320 °C (valeur type).
Pression de vapeur:	< 0.5 Pa à 20 °C - (basée sur l'huile minérale).
Densité de vapeur ( air=1):	> 1
Solubilité dans l'eau:	Négligeable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 5/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

Solubilité dans les solvants organiques: Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Coefficient de partage n-octanol/eau: Donnée non disponible.

## 10 Stabilité et Réactivité.

Stabilité: Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.  
Températures extrêmes et lumière solaire directe.

Matières à éviter: Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, etc.. et des suies.

## 11 Informations toxicologiques.

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.

L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Les informations ci-après s'appliquent pour :

- (H) : l'homme.
- (A) : l'animal.
- (O) : indéterminé - l'homme et/ou l'animal.

Toxicité aiguë - inhalation (A): Donnée non disponible.

Toxicité aiguë - contact avec la peau (A): DL 50 attendue: supérieure à 2000 mg/kg

Toxicité aiguë - ingestion (A): DL 50 attendue: supérieure à 2000 mg/kg

Effets locaux - inhalation (H): En cas d'inhalation de vapeurs, une légère irritation des voies respiratoires peut survenir.

Effets locaux - contact avec la peau (O): Probablement légèrement irritant.

Effets locaux - contact avec les yeux (O): Probablement légèrement irritant.

Sensibilisation - contact avec la peau (O): Ne devrait pas être sensibilisant.  
Contient 2 % d'un additif qui, à l'état pur et à des doses importantes lors d'ingestion chronique, a provoqué une augmentation importante des tumeurs chez le rat et la souris. Toutefois, l'absence de propriétés génotoxiques permet de penser que cet additif qui, n'est par ailleurs, pas étiqueté, ne devrait pas présenter de risque cancérigène pour l'homme, dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation.

Toxicité chronique ou à long terme - inhalation (H): Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.

Toxicité chronique ou à long terme - contact avec la peau (H): Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Cancérogénèse (A): Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérigène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau.

Autres données: Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation.  
De telles impuretés peuvent présenter des risques pour la sécurité et l'environnement lors de l'élimination.  
Les contacts avec la peau devraient être minimisés.  
De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.  
Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée.  
Toute graisse usagée sera manipulée avec précaution afin si possible d'éviter les contacts avec la peau.

Effets sur l'homme: Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau pouvant entraîner des dermatites.

## 12 Informations écologiques.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 6/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

---

.	Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants.
Mobilité:	Semi-solide dans la plupart des conditions dans l'environnement. Flotte dans l'eau. En cas de contact avec le sol, le produit sera fortement adsorbé aux particules du sol.
Persistance / dégradabilité:	Non facilement biodégradable. La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.
Bioaccumulation:	Potentiellement bioaccumulable.
Ecotoxicité:	Mélange très peu soluble dans l'eau. Renferme 2 % d'un additif, très toxique pour les organismes aquatiques.

---

## 13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthodes pertinentes d'élimination des déchets:	Les graisses utilisées ou usagées et les résidus seront recyclés ou éliminés conformément aux réglementations en vigueur à un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des graisses usagées. Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées. La seule méthode autorisée est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
Méthodes pertinentes d'élimination des emballages souillés:	Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient jusqu'au nettoyage puis la (les) retirer ou effacer. Remettre à un éliminateur agréé.
Dispositions locales:	Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : - Décrets n° 73-218 du 23.02.1973 et n° 77-254 du 08.03.1977, circulaires du 14.01.1977 et 04.11.1980. Réglementation relative aux déchets : - Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77 ; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85, et les décrets n° 89-192 du 24.03.1989 et 89-648 du 31.08.1989, portant réglementation de la récupération des huiles usagées. - Loi n° 88-1261 du 30.12.1988; décret n° 90-267 du 23.03.1990, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances. - Loi n° 90-1130 du 19.12.1990 relative à la création de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. - Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. - Arrêté du 1er mars 1993 relatif aux rejets (J.O. du 28 mars 1993).

---

## 14 Informations relatives au transport.

Réglementations internationales:	Non dangereux pour le transport des marchandises selon les classifications UN, ADR/RID, IMO/IMDG et IATA/ICAO.
Autres dispositions réglementaires:	
* Françaises:	Non concerné.
- Arrêtés ADR/RID:	Non concerné.

---

## 15 Informations réglementaires.

Non classé dangereux d'après la directive CEE 88/379.

REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE:

ETIQUETAGE CE:

Symboles UE: Pas de symbole.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Produit:**

**SHELL CALITHIA EP2**

Page: 7/7

F-87652

Version: 1.01

Date: 1997-11-28

Annule et remplace la FDS du: 1995-09-20

---

* Code Sécurité sociale:	Art. L 461-6, Art. D 461-1, annexe A N° 601. Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 36.
* Code du Travail:	Surveillance médicale spéciale : Art. R 241-50, arrêté du 11.07.1977.
* Valeurs limites d'exposition:	- Huiles minérales (brouillard) : . 8 heures TWA 5 mg/m3 ACGIH . 15 minutes STEL 10 mg/m3 ACGIH
* Nomenclature des rejets (voir § 13):	C 173.

---

## 16 Autres informations.

Utilisations et restrictions: Graisse industrielle multifonctionnelle.  
Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques SHELL.

EINECS (CE): Tous les composants sont répertoriés (ou sont des polymères exemptés).

Date de création de la fiche: 20/01/95.

Date d'édition de la fiche: 18/07/02.  
Annule et remplace la fiche du 23/04/91.

---

" Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités."

---

Modèle UFIP conforme à la Directive 91/155 CEE, à l'Arrêté du 05/01/1993 et à la norme NF T 01-102 (sauf en ce qui concerne le libellé de la 1ère rubrique) techniquement équivalente à la norme ISO/DIS 11014 - 1993.

---

**Fin du document.**

**Nombre de pages: 7**